

MINSANTE / CORRUSS

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 28/05/2020

REFERENCE : MINSANTE N°113

OBJET : Evolution de l'application internet de recueil des capacités des laboratoires pour le diagnostic Sars-Cov2

Pour action ☒

Pour information ☒

Madame, Monsieur

L'application internet de recueil des capacités des laboratoires pour le diagnostic Sars-Cov2 évolue.

Dans le cadre des mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, une plateforme nationale (<https://laboratoires.fabrique.social.gouv.fr/>) a été mise en place par DREES à destination de l'ensemble des laboratoires de biologie médicale publics et privés afin de leur permettre de renseigner leurs capacités de diagnostic Sars-Cov2 (prélèvements naso-pharyngés, automates PCR et ELISA), d'indiquer les éventuelles tensions sur les consommables spécifiques pouvant impacter ces capacités, d'informer sur les lieux et modalités de l'accueil du public en vue de la réalisation de prélèvements, et pour les plateformes techniques, d'indiquer l'activité quotidienne de tests réalisés (message MINSANTE n°101 du 5 mai 2020). Ces informations contribuent à la coordination des actions et à la meilleure connaissance de la situation épidémique. Les ARS ont à leur disposition une application internet de visualisation et synthèse des données relatives aux laboratoires de leur région (<https://laboratoires.fabrique.social.gouv.fr/visu/>). Les informations d'accueil du public sont de plus diffusées sur le site <https://sante.fr/> à compter du 11 mai 2020, soit 3000 lieux en France.

Depuis le message MINSANTE n°101 les évolutions suivantes ont été apportées :

- Dans le volet formulaire, suite à l'arrêté du 20 mai 2020, la liste des réactifs de sérologie Sars-Cov2 homologués par le centre national de référence a été intégrée, pour les sites analytiques l'activité de tests sérologiques (cumulant le cas échéant ELISA et immunochromatographie) réalisée chaque jour de la semaine ainsi que le nombre de sérologie positives doivent être renseignées dans un cadre spécifique.
- Dans le cadre de recueil des capacités analytiques, les notions ont été précisées entre capacités quotidiennes réelles (i.e. en tenant compte des éventuelles contraintes sur les consommables, le personnel), maximales quotidiennes (en l'absence de toute contrainte) et maximale quotidienne à un mois (notamment s'il est prévu de les étendre comme par exemple par l'acquisition d'un nouvel équipement). Il est important que les laboratoires mettent à jour ces données pour que le pilotage soit facilité au niveau national. Il paraît aussi important de vérifier que le capacitaire d'une même plateforme d'analyse ne soit pas rempli plusieurs fois par des sites différents. Les ARS sont responsables de la supervision de la cohérence des données.

- Un volet consommable a été ajouté afin de permettre à chaque laboratoire d'indiquer dans un même tableau les stocks, utilisation, approvisionnement prévus, pour les différents consommables nécessaires à l'activité de diagnostic réalisée : masques chirurgicaux, masques FFP2, gants, surblouses, tabliers, casaques, protection de chevelure, écouvillons, Tubes, milieux de transport, cônes, réactifs RT-PCR. Les informations de stock de réactifs renseignées dans le volet formulaire peuvent être directement importées. Une synthèse de ces informations est mise à la disposition des ARS comme outil de suivi et de coordination régionale.

Il est demandé aux ARS de s'assurer de la mise à jour régulière par les laboratoires des informations qui figurent dans l'application en cette période de sortie du confinement.

Vous remerciant de votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé